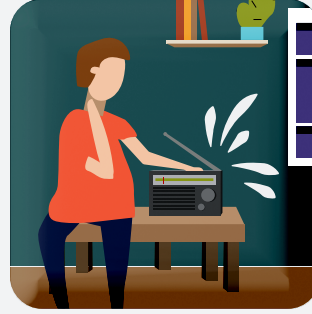




Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Leur prise en charge est assurée par les autorités.



Écoutez :
France Inter 99.5 FM
France Info 105.6 FM
Activ Radio 90 FM



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours.



LE RISQUE INONDATION

- Gagnez un point haut.
- Coupez le gaz et l'électricité.



LE RISQUE MÉTÉO

(Tempête, chute de neige, grand froid)

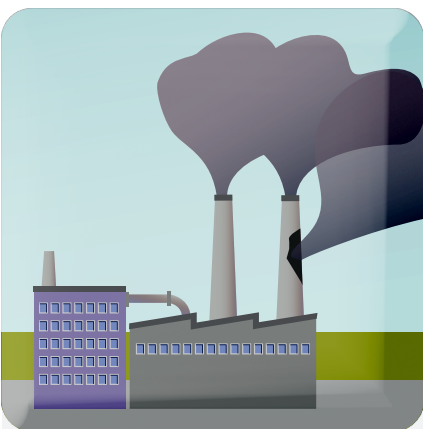
- Coupez l'électricité.
- Se mettre à l'abri loin des vitres et des arbres.
- Protégez les compteurs d'eau contre le gel.



LE RISQUE D'ACCIDENT FERROVIAIRE

(Fret et /ou voyageurs)

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ne fumez pas, pas de flammes, ni d'étincelles.
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



LE RISQUE INDUSTRIEL

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ne fumez pas, pas de flammes, ni d'étincelles.
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Ne fumez pas, pas de flammes, ni d'étincelles.
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



LE RISQUE D'ACCIDENT D'AVION

- Éloignez-vous rapidement du lieu du crash.

17
POLICE
SECOURS

18
POMPIERS

15
SAMU

112
TOUS SECOURS
EN EUROPE

MAIRIE 04 77 36 82 82

PORTABLE DES ÉLUS 06 09 23 14 12

GENDARMERIE
DE ST-GALMIER 04 77 54 01 21

POLICE MUNICIPALE 04 77 89 02 35

GRDF 0 810 433 142

ENEDIS 09 72 67 50 42

SERVICE DE L'EAU 06 09 23 14 14

CENTRE ANTIPOISON 04 72 11 69 11

Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM

Comme de nombreuses autres communes du territoire, la Ville de Veauche est exposée à des risques majeurs à caractère naturels et technologiques. Adopté en 2017, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) indique les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre en cas de risque majeur.

On relève six risques majeurs sur la commune de Veauche :



Le risque inondation



Le risque météorologique



Le risque industriel



Le risque transport de matières dangereuses



L'accident ferroviaire fret et voyageurs



Le crash d'avion

Le PCS donne au Maire, directeur des secours, les moyens structurels pour l'organisation des secours et la gestion de la crise. Suivant l'événement, les responsables politiques, administratifs et techniques disposent d'une organisation leur permettant de réagir efficacement.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous avez entre les mains vous propose un résumé des bons réflexes à avoir en cas de crise. Vous êtes invités à le conserver.

! L'alerte par haut-parleurs

Suivant l'événement, des véhicules équipés de haut-parleurs peuvent vous diffuser des consignes spécifiques. Appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.

La fin de l'alerte est émise par les moyens suivants :



Véhicules équipés de haut parleurs



Porte à porte



Via les médias (se munir d'une radio à piles)

! L'alerte par système téléphonique

! L'alerte par la sirène

En cas de danger imminent, le signal national d'alerte est donné par une sirène au son modulé. Ce signal dure trois fois 1 minute espacée de 5 secondes.

La fin de l'alerte est donnée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes. L'alerte signifie : «confinez-vous et écoutez la radio». Pour reconnaître ce signal, vous pouvez composer le n° gratuit : **0800 50 73 05**.

